


The Beauty of **HOLINESS**

A SPIRIT-FILLED LIFE. A HOLY CALLING.

CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE MÉTHODISTE GLOBALE 2026

Samedi 5 septembre

JOURNAL QUOTIDIEN

Session plénière · Cérémonie de consécration d'évêque
Sandton Convention Centre, Johannesburg

TABLE DES MATIÈRES

Programme du jour	2
Modifications et corrections	3
Procès-verbaux de la Session plénière	4
Pétitions à examiner	14
Conférences	14
Constitution, Organisation connexionnelle et Finances	14
Doctrine et Sacrements	15
Témoignage social	18

KUDO



Session plénière

<https://qrco.de/bgyc5q>

PROGRAMME DU JOUR — SAMEDI 5 SEPTEMBRE

- 6 h 45 – 9 h 30** Hôtels desservis par la navette du GC26
- 7 h 00 – 13 h 45** Ouverture du hall d'exposition
- 7 h 00 – 8 h 00** Pause d'arrivée
- 7 h 00** Comité de l'ordre du jour
- 7 h 30 – 9 h 00** Inscription et Accueil
- 7 h 45** Prière de consécration
- 7 h 45** Ouverture des portes pour le culte
- 8 h 15 – 8 h 45** Culte
- Prédication de Simon Mafunda
 - CRUCIFIÉS AVEC CHRIST : NOUS MOURONS POUR VIVRE
 - Matthieu 16, 24-25 ; Galates 2 (en particulier 2, 19-21) ; Colossiens 3, 1-11
- 8 h 45 – 9 h 05** Transition
- 9 h 05 – 10 h 30** Plénière
- Rapport du Comité de l'ordre du jour
 - Actions des comités législatifs
 - Élection de la secrétaire de la conférence générale - Jessica LaGrone
- 10 h 30 – 11 h 00** Pause
- 11 h 00 – 12 h 30** Plénière
- Adopter le projet de plan d'organisation – Décisions du Comité législatif
- 12 h 30 – 13 h 45** Déjeuner fourni sur place pour ceux qui ont le forfait repas
- 12 h 30 – 14 h 00** Hôtels desservis par la navette du GC26
- 13 h 15** Prière de consécration
- 13 h 45 – 15 h 00** Plénière
- Actions des comités législatifs
- 15 h 00 – 15 h 30** Pause pour la mise en place
- 15 h 00** Prière de consécration
- 15 h 30 – 17 h 00** Cérémonie de consécration d'un Évêque
- L'évêque Greenway en train de prêcher
 - CONSACRÉS POUR SERVIR
 - 1 Rois 3:1-14
- 17 h 00 – 18 h 30** Hôtels desservis par la navette du GC26
- 17 h 00** Démontage de toutes les zones

Dimanche 6 septembre

- 7 h 00 – 11 h 00** Tous les participants à la GC doivent quitter leur hôtel (sauf si d'autres dispositions ont été prises au préalable)

MODIFICATIONS ET CORRECTIONS

RECTIFICATION CONCERNANT LES PÉTITIONS SOUMISES À EXAMEN

Une pétition mentionnée dans un numéro précédent fait état d'une décision du Comité qui a depuis été modifiée. La décision imprimée était correcte telle qu'elle avait été enregistrée à l'époque ; le dossier a évolué depuis.

Pétition n° 1025 — Formation interraciale et interculturelle (Rapport, page 344)

- Comme indiqué dans le Daily Journal de jeudi, la proposition a été référée, avec un vote de: 8 Pour / 0 Contre / 0 Abstentions Correct : Référé, par: 25 Pour / 1 Contre / 1 Abstention La disposition reste inchangée.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION PLÉNIÈRE

VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2026

L'appel à l'ordre a eu lieu à 10 h 00. L'évêque Carolyn Moore a ouvert la séance par une prière et a présidé les travaux de la matinée. Norma Morrison (Haut-Midwest), présidente de la commission de l'ordre du jour, a présenté le programme de la journée : élections aux commissions et comités, suivies des pétitions législatives, selon un rythme qui se maintiendrait tout au long de la journée ; les pauses et les repas se dérouleront comme les jours précédents ; et, en fonction de l'avancement des travaux, une éventuelle séance en soirée de 19 h 30 à 21 h 30, dont la tenue sera prise dans l'après-midi. L'Évêque Moore présiderait le matin, et l'Évêque Mark J. Webb l'après-midi et éventuellement le soir. L'ordre du jour a été approuvé à main levée.

Les délégués ont pris le temps de peaufiner la liste imprimée des candidats à la Commission et aux comités avant de procéder au scrutin. La liste complète des corrections figurera dans le Procès-verbal détaillé de la GC2026.

Le révérend Tom Lambrecht, Secrétaire de la Conférence générale, a expliqué la procédure d'élection des membres des commissions et comités de la Conférence générale à partir de la liste corrigée des candidats aux commissions et comités publiée dans le Journal du jour, en utilisant la même méthode de feuille de travail que celle employée pour l'élection épiscopale.

Le révérend Tsvetan Iliev (Bulgarie) a proposé de reporter les élections des commissions et des comités jusqu'à ce que la liste des candidats puisse être réimprimée. Le pasteur Matt Seel (Mid-South) a parlé pour ; le pasteur Jeremy Auvil (Nord de l'Alabama) et un Délégué de Russie centrale ont parlé contre. La motion visant à reporter la décision n'a pas été approuvée par un vote à main levée.

Sam Gregory (West Plains) a demandé au président de permettre un délai supplémentaire avant chaque vote afin que les délégations non anglophones puissent effectuer une délibération appropriée, soulignant que le rythme de la veille avait laissé certaines délégations à la traîne. L'Évêque Moore a répondu que le rythme de la journée serait plus lent que sous la direction de l'Évêque Jeff Greenway.

Le révérend Jason Burnham (Trinity), se ralliant à une préoccupation précédemment soulevée par le révérend Ryan Barnett (Mid-Texas), a proposé que, pour toute commission, tout comité ou tout conseil pour lequel le Livre des Doctrines et de la Discipline exige uniquement que le clergé représente au moins la moitié des membres, les candidats membres du clergé et les Laïcs soient soumis au vote ensemble sur un seul bulletin de vote, le décompte des voix des membres du clergé n'étant effectué qu'à la fin du processus si le nombre requis de membres du clergé n'avait pas encore été élu. La motion a été appuyée. Le révérend Forbes Matonga (Zimbabwe) a pris la parole pour s'opposer à la motion.

Le pasteur Tom Lambrecht a précisé que le « Livre des Doctrines et de la Discipline » n'exige pas que la Conférence générale élise des membres de commission dont « au moins la moitié soit composée de laïcs ». Au contraire, la Discipline exige que la composition finale de chaque commission connexionnelle soit composée d'au moins la moitié de laïcs. Les listes proposées comptent en effet au moins la moitié de laïcs, certaines comptant même plus de laïcs que de membres du clergé ; les membres supplémentaires élus par le Conseil connexionnel détermineront la composition finale de chaque commission et influenceront la proportion de laïcs au sein de celle-ci. Selon M. Lambrecht, la procédure d'élection mise en place est conforme à la Discipline. Burnham a reformulé sa motion : lorsque le « Livre des Doctrines et de la Discipline » exige qu'une commission soit composée au moins pour moitié de laïcs, les candidats du clergé et les candidats laïcs doivent figurer ensemble sur un même bulletin de vote, à moins qu'il ne soit nécessaire d'élire un candidat du clergé pour satisfaire à cette exigence disciplinaire. La motion, soumise à un bulletin de vote électronique, n'a pas été approuvée.

L'assemblée a ensuite procédé à l'élection des membres des commissions et des comités à partir de la liste des candidats mise à jour, après avoir ouvert la séance par une prière.

Conseil connexionnel — Clergé (4 sièges)

Bulletin de vote 1 : Révérende Gabriella Kopas (Europe centrale) | 210/337 (62,3 %) | ÉLUE

Bulletin de vote 1 : Révérende Jessica LaGrone (Trinity) | 201/337 (59,6 %) | ÉLUE

Bulletin de vote n° 2 : PAS D'ÉLECTION (340)

3e bulletin de vote : la révérende Henriette Okele (Rép. dém. République du Congo) | 239/346 (69,1 %) | ÉLUE

3e bulletin de vote : Révérend Luciano da Silva (Panama) | 236/346 (68,2 %) | ÉLU

Conseil connexionnel — Laïcs (4 sièges)

Bulletin de vote n° 1 : Gene Floore (Alabama Emerald Coast) | 271/314 (86,3 %) | ÉLU

Sheela Shankar (Inde) | 266/314 (84,7 %) | ÉLUE

Juliet Jere | 259/314 (82,5 %) | ÉLUE

Tammy Stott (Caroline du Nord) | 254/314 (80,9 %) | ÉLUE

Plus de quatre candidats laïcs ont obtenu plus de 50 % des voix sur le bulletin de vote. Le président a déclaré que les quatre candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix étaient élus, et a désigné les quatre personnes susmentionnées.

Une fois le Conseil connexionnel élu, l'assemblée s'est penchée sur le Conseil connexionnel d'appels, qui élit quatre membres du clergé et trois laïcs, conformément au Livre des Doctrines et de la Discipline. Un premier bulletin de vote concernant le clergé a été annulé puis relancé après que les délégués ont remarqué que les astérisques n'avaient pas été supprimés de la liste affichée ; Matt Kearns (Haut-Midwest) a demandé comment se déroulerait la procédure relative aux suppléants, et le président a répondu que l'assemblée y reviendrait ultérieurement.

CONSEIL CONNEXIONNEL D'APPELS — CLERGÉ (4 SIÈGES)

Bulletin de vote 1 : Richard Jones | 180/334 (53,9 %) | ÉLU

Bulletin de vote 1 : Steven Bell | 172/334 (51,5 %) | ÉLU

2e bulletin de vote : Révérend John Kalambo (Zambie) | 232/336 (69,0 %) | ÉLU

Bulletin de vote n° 3 : Daniel Fulton | 250/363 (68,9 %) | ÉLU

Le révérend Jerry Kulah (Grain Coast) a guidé l'assemblée dans une prière avant la pause déjeuner. Tom Lambrecht a annoncé que l'assemblée serait reconvoquée à 13 h 45.

PAUSE DÉJEUNER

La séance a été reconvoquée à 13 h 46 après la pause déjeuner, sous la présidence conjointe d'Évêque Webb et d'Évêque Kenneth Levingston. L'Évêque Webb a lu un passage de l'épître aux Philippiens, chapitre 2, et l'Évêque Levingston a prononcé une prière. Les deux évêques ont convenu de se partager le rôle de Président pour le reste de la journée, l'évêque Levingston se chargeant de toutes les élections.

L'assemblée est revenue à l'élection du Conseil connexionnel d'appels, procédant désormais au vote pour désigner ses trois membres laïcs.

CONSEIL CONNEXIONNEL D'APPELS — LAÏCS (3 SIÈGES)

1er bulletin de vote (316 votes valides, 159 requis) : PAS D'ÉLECTION

2e bulletin de vote (316 votes valides, 159 requis) : Ron Enns | 182/316 (57,6 %) | ÉLU

Bulletin de vote n° 2 : Beatrice Iliya (Nord du Nigeria) | 168/316 (53,2 %) | ÉLUE

3e bulletin de vote (349 votes valides, 175 requis) : Vicky Johnson | 187/349 (53,6 %) | ÉLUE

À la demande du révérend Michael Sawicki (Grands Lacs), l'assemblée a autorisé un invité à prendre la parole. Doc Abiade, un invité, a demandé que son nom soit retiré de la liste des candidats, estimant que son mandat était arrivé à son terme.

Tom Lambrecht a expliqué que les suppléants du Conseil connexionnel d'appels seraient élus et siègeraient par ordre d'élection, et que les membres pourraient également siéger au sein des conseils et agences de leur propre conférence annuelle — ce qui constitue un changement par rapport au quadriennal précédent — à condition de se récuser dans toute affaire concernant cette conférence.

CONSEIL CONNEXIONNEL D'APPELS — SUPPLÉANTS DU CLERGÉ, PAR ORDRE D'ÉLECTION (4 SIÈGES)

359 votes exprimés, 305 valides, 153 requis

1er : Révérend James « Jay » Therrell Jr. (Floride) | 192/305 (63,0 %) | ÉLU

2e : Révérend Paul Yerima Idi (Nord-Est du Nigeria) | 176/305 (57,7 %) | ÉLU

3e : Révérend Ebenezer Belleh (Grain Coast) | 167/305 (54,8 %) | ÉLU

4e : Elliot Chikwenjere | 162/305 (53,1 %) | ÉLU

CONSEIL CONNEXIONNEL D'APPELS — SUPPLÉANTS LAÏCS, PAR ORDRE D'ÉLECTION (3 SIÈGES)

1er bulletin de vote (339 votes valides, 170 requis) : James Bannister | 170/339 (50,1 %) | ÉLU

2e bulletin de vote (343 votes valides, 172 requis) : Gideon Salatan | 182/343 (53,1 %) | ÉLU

Bulletin de vote n° 3 : PAS D'ÉLECTION (354 votes valides, 178 requis)

4e bulletin de vote (356 suffrages valides, 179 requis) : Martina Lukic | 233/356 (65,4 %) | ÉLUE

L'assemblée a ensuite élu la Commission des conférences, composée de six membres du clergé et de six laïcs, conformément au Livre des Doctrines et de la Discipline.

COMMISSION DES CONFÉRENCES — CLERGÉ (6 SIÈGES)

358 suffrages exprimés, 284 valides, 143 requis — les six candidats ont été élus

Jonathan Lee, le révérend Clark Atkins (Trinity), le révérend Wilton Odongo (Kenya),

Michael Morrissey, Londa Yagoza,

Révérend John Howard Jr. (Caroline du Nord) | 168/284 (59,2 %) | ÉLU

COMMISSION DES CONFÉRENCES — LAÏCS (6 SIÈGES)

359 votes exprimés, 300 valides, 151 requis :

Lori Smith (Mississippi-Ouest du Tennessee) — ÉLUE

Kristen Mains (Grands Lacs) — ÉLUE

Brayan George Mwakalinga — ÉLU à l'Élection

James Massaquoi — ÉLU à l'Élection

Pauline Ntombura — ÉLUE

Mickey Wheeler — ÉLU

L'évêque Webb a repris la fonction de président pour les travaux législatifs. La pasteure Beth Ann Cook (Grands Lacs), présidente du Comité législatif des conférences, a présenté les pétitions approuvées figurant au point 4A de l'ordre du jour par consentement. À la demande de David Gibson, soutenue par dix délégués, la pétition n° 1028 a été retirée de l'ordre du jour par consentement 4A. Le point 4A de l'ordre du jour par consentement, tel que réduit — pétitions n° 1228 et 1456 —, a été approuvé à main levée.

La pasteure Beth Ann Cook (Grands Lacs) a ensuite présenté la pétition n° 1059, intitulée « Représentation équitable et égale des délégués », qui avait été retirée jeudi du programme et pour laquelle le Comité avait recommandé de ne pas apporter son soutien, par 1 voix pour et 38 voix contre. Larry Wells (Mid-South) a proposé de reporter l'examen de la pétition jusqu'à ce qu'une décision soit rendue concernant la pétition n° 1281. La motion visant à reporter la décision n'a pas été approuvée par un vote à main levée.

Concernant la pétition n° 1059 elle-même, Ben Bowman (Mid-South) s'est exprimé en sa faveur, faisant valoir que la représentation proportionnelle permettrait d'étendre le partenariat égalitaire entre laïcs et membres du clergé, déjà mis en œuvre au sein des commissions et des conférences annuelles de l'Église, à la Conférence générale elle-même. Holly Joy (Heartland) et le révérend Michael Sawicki (Great Lakes) se sont prononcés contre cette proposition, invoquant tous deux les délibérations du Comité législatif lui-même et mettant en garde contre le fait que la représentation proportionnelle jouerait au détriment des conférences annuelles plus petites et en pleine croissance. Le révérend Matt Seel (Mid-South) s'est exprimé en faveur de la proposition. La pasteure Cook a conclu en exhortant à voter « non », faisant valoir que la représentation proportionnelle, et non la représentation équitable, constituait le principe le plus équitable, tout en soutenant l'engagement de la Conférence générale à donner la parole à chaque conférence. Un délégué connu uniquement sous le nom d'Israël, un laïc mexicain, a pris la parole pour s'opposer à la pétition. La pétition n° 1059 n'a pas été approuvée, à main levée.

La pasteure Beth Ann Cook (Grands Lacs) est revenue pour présenter le dernier point à l'ordre du jour du Comité législatif de la Conférence, la pétition n° 1245, un amendement constitutionnel concernant la procédure d'élection des délégués à la Conférence générale (Livre des Doctrines et de la Discipline, paragraphe 207.4), rejetée en sous-commission par 13 voix contre 0 et par le Comité plénière par 36 voix contre 1. La pétition n° 1245 n'a pas été retenue.

L'assemblée a ensuite repris ses travaux pour élire cinq membres du clergé et cinq Laïcs au sein de la commission « Disciple, doctrine et ministère juste ».

DISCIPLE, DOCTRINE ET MINISTÈRE JUSTE — CLERGÉ (5 SIÈGES)

1er bulletin de vote (272 votes valides, 137 requis) :

Révérende Suzanne Nicholson (Mid-South) | 220/272 (80,9 %) | ÉLUE

Virgilio Olonon | 164/272 (60,3 %) | ÉLU

Révérend Dennis Obadiah (Sud du Nigeria) | 151/272 (55,5 %) | ÉLU

2e bulletin de vote (356 votes exprimés, 334 valides, 168 voix requises) : Révérend Kenneth Collins (Mid-South) | 176/334 (52,7 %) | ÉLU

3e bulletin de vote (348 votes valides, 175 requis) : Révérend Martin Longanga (République démocratique du Congo) | 187/348 (53,7 %) | ÉLU

VIE DE DISCIPLE, DOCTRINES ET MINISTÈRE JUSTE — LAÏCS (5 SIÈGES)

360 votes exprimés, 316 valides, 159 requis

Nolizwi Stofeca | 256/316 (81,0 %) | ÉLU(E)

Elena Melnikova | 253/316 (80,1 %) | ÉLUE

Pau Ayi-Bonte | 241/316 (76,3 %) | ÉLU

Kathy Rohrs | 242/316 (76,6 %) | ÉLUE

Krista Pettit | 230/316 (72,8 %) | ÉLUE

Tom Lambrecht a indiqué que l'un des sept membres du clergé figurant sur le procès-verbal original du scrutin de la Commission des conférences n'avait pas encore été ordonné et n'avait donc jamais été valablement élu. Plutôt que d'organiser un nouveau bulletin de vote, l'instance a confirmé, sur la base du procès-verbal initial, que John Howard avait lui aussi franchi le seuil requis pour l'élection, et il a été installé dans le siège devenu vacant sans qu'un nouveau vote soit nécessaire.

L'assemblée a ensuite élu quatre membres du clergé et quatre laïcs pour siéger au comité des Relations œcuméniques.

RELATIONS ŒCUMÉNIQUES — CLERGÉ (4 SIÈGES)

358 votes exprimés, 331 valides, 166 requis

Révérend Samson Muzengeza (Zimbabwe) | 301/331 (90,9 %) | ÉLU

Révérend Debo Onabanjo (Allegheny West) | 292/331 (88,2 %) | ÉLU lors de l'Élection

Vatroslav Zupancic | 289/331 (87,3 %) | ÉLU

Sakiusa Vakadewatabua, Jr. | 271/331 (81,9 %) | ÉLU

RELATIONS ŒCUMÉNIQUES — LAÏCS (4 SIÈGES)

1er tour de bulletin de vote (357 votes exprimés, 320 valides, 161 requis) :

Kankolongo Johnson (République démocratique du Congo) | 269/320 (84,1 %) | ÉLU

Debbie Smalley (Côte d'Émeraude de l'Alabama) | 268/320 (83,8 %) | ÉLUE

Elena Sokolova (Nord-Ouest de la Russie et Biélorussie) | 258/320 (80,6 %) | ÉLUE

2e bulletin de vote (359 votes exprimés, 180 requis) :

Bridget Douglas (Grands Lacs) | 230/359 (64,1 %) | ÉLUE

Le révérend James « Jimmy » Towson (Géorgie du Sud), président du COMITÉ DE L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE, a présenté le rapport de ce COMITÉ. La pétition n° 1115, portant sur la définition de l'expression « en règle », a été rejetée ; son objet a été intégré à la pétition n° 1130. La pétition n° 1115 n'a pas été retenue.

Towson a ensuite présenté la pétition n° 1130, le texte législatif phare du Comité : il s'agit de la fusion en un seul texte de la neuvième partie du « Livre des Doctrines et de la Discipline » (Administration judiciaire) et du document distinct intitulé « Pratiques et procédures judiciaires ». Un comité ad hoc, composé en grande partie de membres ayant siégé à la commission de l'administration judiciaire lors de la première Conférence générale de 2024, a entamé la réécriture fin 2024 ; Towson a tout particulièrement remercié le révérend Chris Gadlage (Grands Lacs) et Brad Folsom (Géorgie du Sud) d'avoir assumé l'essentiel de ce travail. Ce projet a été examiné par le Conseil connexionnel d'appels, le Comité général de l'épiscopat, les surintendants de conférence et Tom Lambrecht avant même d'être soumis à la présente Conférence générale, et le Comité de l'administration judiciaire a intégré cette semaine 44 amendements supplémentaires. Towson a proposé la pétition n° 1130, telle que modifiée, pour approbation. Le révérend Matt O'Reilly (Nord de l'Alabama) s'est exprimé en faveur de cette proposition. La pétition n° 1130 a été approuvée.

Le révérend Clark Atkins (Trinity), président de la commission de la Constitution, a présenté le programme de consentement CCOF 4A (14 articles ou éléments du calendrier de consentement). À la demande du révérend Jason Burnham (Trinity), la pétition n° 1458 a été retirée ; à la demande du révérend Chris Akers (Floride), la pétition n° 1216 a été retirée. Le programme CCOF 4A, ramené à douze points, a été adopté à main levée. M. Atkins a ensuite présenté l'ordre du jour par consentement CCOF 4B, comprenant 26 pétitions que le Comité recommande de ne pas soutenir. Le point CCOF 4B de l'ordre du jour par consentement a été adopté à main levée, et les pétitions qui y figuraient ont été rejetées.

Atkins a déposé sept pétitions en vue d'un examen individuel. La pétition n° 1004 (parue dans le Daily Journal de mercredi, page 8) a été approuvée, sur recommandation du Comité. La pétition n° 1025 (Daily Journal de jeudi, page 14) a été référée à la Commission pour l'avancement du Royaume, dans le prolongement d'une référence effectuée la veille par la Commission pour l'unité mondiale ; l'auteur de la pétition, membre de la commission constitutionnelle, a donné son accord à cette référence.

La pétition n° 1088 (parue dans le Daily Journal de jeudi, pages 14-15), un amendement constitutionnel accordant aux conférences annuelles le pouvoir de fixer des normes minimales en matière de bien-être du clergé — rémunération, logement, assurance maladie et autres avantages sociaux —, était à l'ordre du jour. Brad Folsom (Géorgie du Sud) a signalé, sans rien proposer, que la formulation relative aux conditions d'éligibilité des Délégués laïcs figurant dans la pétition était en contradiction avec une définition rédigée différemment dans la pétition n° 1028, qui avait été retirée pour être examinée séparément ; le président a considéré cela comme une intervention contre la pétition. Le révérend Erik Grayson (Caroline du Sud) a ensuite proposé un amendement à la pétition n° 1088 visant à supprimer les nouvelles dispositions relatives aux normes de bien-être et à rétablir le paragraphe 8 actuel du Livre des Doctrines et de la Discipline, qui se limite aux normes applicables aux Presbytères et aux logements du ministère, en faisant valoir qu'une étude sur les avantages sociaux déjà commandée cette semaine devrait être achevée avant que le texte disciplinaire ne soit modifié.

M. Atkins s'est exprimé au nom du Comité pour s'opposer à cet amendement, expliquant que le Comité avait adopté à l'unanimité une formulation plus large, estimant que la question du bien-être du clergé relevait davantage de la compétence des conférences annuelles. Le révérend Edward Bromley II (Mississippi-Ouest du Tennessee) et le révérend Steven Taylor (Nord-Est) ont parlé en faveur de l'amendement ; le révérend James Noble (Centre du Texas) s'y est opposé. Josh Gross (Mississippi-Ouest du Tennessee) s'est exprimé en faveur de la proposition, tandis que le révérend Wilton Odongo (Kenya) s'y est opposé, invoquant l'absence de toute norme en matière de retraite pour le clergé en dehors des États-Unis et le fait que deux de ses propres pétitions sur le sujet n'avaient pas été retenues par le Comité. L'amendement de Grayson, soumis à un bulletin de vote électronique, n'a pas été adopté. La pétition n° 1088, telle que présentée par le Comité, a ensuite été approuvée par un vote à main levée.

Atkins a présenté la pétition n° 1097 (en bas de la page 16 du Daily Journal de jeudi), qui propose une refonte à long terme du processus d'amendement constitutionnel lui-même, en remplacement de l'amendement adopté dimanche par cette assemblée. Il a lu dans son intégralité le texte de la proposition pour l'article 12 :

Une proposition d'amendement à la présente Constitution ne peut être soumise à la Conférence générale que par l'intermédiaire : d'une conférence annuelle, après approbation par un vote à la majorité des deux tiers des membres présents et votants lors d'une session dûment convoquée ; par une délégation de la conférence annuelle, après approbation par un vote des deux tiers de la délégation, le vote étant certifié par son président et son secrétaire ; ou par la Conférence générale statuant sur recommandation de l'un de ses comités législatifs, approuvée par un vote des deux tiers des membres de ce comité présents et votants. Aucun particulier n'est habilité à présenter directement à la Conférence générale une proposition de modification constitutionnelle. Toute personne peut présenter une proposition à une conférence annuelle ou à une délégation de conférence annuelle, mais cette proposition ne pourra être examinée qu'après avoir obtenu l'approbation officielle et la certification requises ci-dessus.

La pétition n° 1097 a été approuvée par un vote à main levée.

La pétition n° 1197 (page 16 du Daily Journal de jeudi) a été approuvée, sur recommandation du Comité. La pétition n° 1281 (page 438 du Cahier de préparation à la Conférence générale) a été adoptée, sur recommandation du Comité.

Concernant la pétition n° 1286, le Comité a recommandé de ne pas la soutenir. La pasteure Beth Ann Cook (Great Lakes) a demandé au président de préciser le résultat du vote, qui figurait sous la forme « 0-0-0 » dans le document distribué ; M. Atkins a précisé que le vote réel du Comité était de 39 voix contre zéro. La pétition n° 1286 n'a pas été approuvée par un vote à main levée.

L'assemblée est revenue aux élections, élisant quatre membres du clergé et six laïcs à la Commission des finances, de l'administration, de la retraite et des avantages sociaux.

FINANCES, ADMINISTRATION, RETRAITES ET AVANTAGES SOCIAUX — CLERGÉ (4 SIÈGES)

360 votes exprimés, 317 valides, 159 requis

Harrison Bell | 272/317 (85,8 %) | ÉLU

Révérend Matt Seel (Mid-South) | 236/317 (74,4 %) | ÉLU

Vivian Kinnear (Trinity) | 235/317 (74,1 %) | ÉLUE

Révérend James Noble (Centre du Texas) | 226/317 (71,3 %) | ÉLU

FINANCES, ADMINISTRATION, RETRAITES ET AVANTAGES SOCIAUX — LAÏCS (6 SIÈGES)

361 votes exprimés, 289 valides, 145 requis

Olander Boyce (Grain Coast) | 259/289 (89,6 %) | ÉLU

Sherry Austin | 242/289 (83,7 %) | ÉLUE

Lindsey Clark | 235/289 (81,3 %) | ÉLUE

Sam Gregory (West Plains) | 235/289 (81,3 %) | ÉLU

Joy Perry | 232/289 (80,3 %) | ÉLUE

Luvo Thwetwha (Afrique du Sud) | 223/289 (77,2 %) | ÉLU

L'assemblée a ensuite procédé au vote pour la Commission de la Conférence générale : six membres du clergé, puis dix laïcs. Alors que le scrutin concernant le clergé était en cours (scrutin n° 1), un dysfonctionnement du système de vote électronique a contraint le président à invalider l'intégralité du scrutin ; aucun membre du clergé de la Commission de la Conférence générale n'a été élu lors de ce scrutin, et le bulletin de vote concernant les Laïcs n'a jamais été ouvert.

Tom Lambrecht a conclu l'après-midi en rappelant que les délégués et les invités se trouvaient en Afrique du Sud grâce à des visas garantis personnellement par un responsable religieux sud-africain, et qu'ils ne devaient en aucun cas dépasser la durée de validité de ces visas. L'Évêque Kimba Evariste a prononcé une prière avant le repas, puis l'assemblée a fait une pause pour dîner, avant de reconvoquer les membres à 19 h 30.

SÉANCE DU SOIR

Le secrétaire a indiqué que le scrutin précédent de la Commission de la Conférence générale concernant le clergé, qui avait été invalidé en raison d'un dysfonctionnement du système de vote électronique, serait réorganisé, précisant que le matériel de vote fonctionnait désormais correctement.

COMMISSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE — CLERGÉ (6 SIÈGES, BULLETIN DE VOTE N° 2 — NOUVEAU BULLETIN DE VOTE SUITE À L'INVALIDATION DU BULLETIN DE VOTE N° 1)

345 votes exprimés, 277 valides, 139 requis

Révérende Joy Griffin (Nord de la Géorgie) | 259/277 (93,5 %) | ÉLUE

Mike Grant (Allegheny West) | 253/277 (91,3 %) | ÉLU

Charles Puno | 233/277 (84,1 %) | ÉLU

Nicholas Munongo Sukisa | 219/277 (79,1 %) | ÉLU

Ben Huebner | 206/277 (74,4 %) | ÉLU

Mbingeleli Diko (Afrique du Sud) | 201/277 (72,6 %) | ÉLU

Le pasteur Jeremy Auvil (Nord de l'Alabama) a proposé de déroger au règlement concernant le scrutin pour les dix sièges réservés aux laïcs au sein de la Commission de la Conférence générale, afin que les dix laïcs déjà désignés puissent être élus en liste par un vote à main levée plutôt que par le biais du système de vote électronique. La motion visant à suspendre les règles a été approuvée, sans opposition, par un vote à main levée, qui nécessitait une majorité des deux tiers. La liste des dix candidats laïcs proposés par la Commission générale a ensuite été élue à main levée, sans opposition.

COMMISSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE — LAÏCS (10 SIÈGES)

Élus à main levée, sans opposition — les dix candidats ont été élus

Elizabeth Ashley Fink (Trinity), Gilliam, Mike Dio Jen (sud du Nigeria),

Kim, Kirk, Nelson, Walter Khalonyere Oduke (Kenya),

Rajan, Taylor, White

L'assemblée s'est ensuite tournée vers le Comité épiscopal global, élisant six membres du clergé avec un seuil de 60 % — la marge supérieure requise par ce comité en particulier — et six laïcs. Holly Joy (Heartland) a soulevé un point d'ordre pour demander s'il était permis de distribuer du matériel de campagne aux tables des délégations, signalant que des listes soutenant certains candidats avaient circulé à certaines tables. Le président a répondu que cela ne relevait pas de la Conférence Sainte, qu'il n'y avait rien à faire concernant les documents déjà distribués, et a demandé que cela ne se reproduise plus ; aucune mesure n'a été prise concernant le bulletin de vote déjà en cours.

COMITÉ ÉPISCOPAL GLOBAL — CLERGÉ (6 SIÈGES, 60 % DES VOIX)

359 votes exprimés, 300 valides, 180 requis

Révérend Robin Parr (Nord de la Géorgie) | 265/300 (88,3 %) | ÉLU

Joanne Turmalip Valenzuela | 262/300 (87,3 %) | ÉLUE

Révérend Chris Ritter (Grands Lacs) | 261/300 (87,0 %) | ÉLU

Aaron Opa Yankee | 253/300 (84,3 %) | ÉLU

Révérende Kira Yufereva (Russie centrale) | 251/300 (83,7 %) | ÉLUE

Révérend Jason Burnham (Trinity) | 247/300 (82,3 %) | ÉLU

COMITÉ ÉPISCOPAL GLOBAL — LAÏCS (6 SIÈGES)

358 suffrages exprimés, 312 valides — les six candidats ont été élus

Don Bourland (Mississippi-Ouest du Tennessee) | 289/312 (92,6 %) | ÉLU

Patrick Chibhagidhi | 279/312 (89,4 %) | ÉLU

Brad Folsom (Géorgie du Sud) | 279/312 (89,4 %) | ÉLU

Tyson Heins (Heartland) | 264/312 (84,6 %) | ÉLU

Sarah Maher | 263/312 (84,3 %) | ÉLUE

Ievgenli Semashko | 250/312 (80,1 %) | ÉLU

L'assemblée a ensuite élu le Comité pour l'avancement du Royaume, composé de cinq membres du clergé — un siège de plus que les quatre initialement prévus, « car nous en avons retiré un » — et de six laïcs.

AVANCEMENT DU ROYAUME — CLERGÉ (5 SIÈGES)

364 votes exprimés, 319 valides, 160 requis

Saffel | 226/319 (70,8 %) | ÉLU

Magaqa | 224/319 (70,2 %) | ÉLU

Failuma Afeaki | 197/319 (61,8 %) | ÉLUE

Révérrende Joy Griffin (Nord de la Géorgie) | 187/319 (58,6 %) | ÉLUE

Révérend Martin Wakubatwa (République démocratique du Congo) | 183/319 (57,4 %) | ÉLU

AVANCEMENT DU ROYAUME — LAÏCS (6 SIÈGES)

359 votes exprimés, 295 valides, 148 nécessaires

Diana Briselli (Nord-Est) | 244/295 (82,7 %) | ÉLUE

Bill Brown (Heartland) | 228/295 (77,3 %) | ÉLU

Robby Kalitongi (Zambie) | 226/295 (76,6 %) | ÉLU

Elena Lyovushkina (Russie du Sud) | 232/295 (78,6 %) | ÉLUE

Mariela Mihaylova-Siderova (Bulgarie) | 234/295 (79,3 %) | ÉLUE

Angelo Perez (Alliance Philippines) | 230/295 (78,0 %) | ÉLU

L'assemblée a ensuite élu le ministère de l'Enseignement supérieur, composé de cinq membres du clergé et de cinq laïcs, ce qui constituait la dernière élection de la soirée.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR — CLERGÉ (5 SIÈGES)

1er tour de bulletin de vote (358 votes exprimés, 305 valides, 153 requis) :

Révérend Daniel Gildner (Allegheny West) | 238/305 (78,0 %) | ÉLU lors de l'Élection

Révérrende Kora Muinga (République démocratique du Congo) | 193/305 (63,3 %) | ÉLUE

Révérend Leslie Tomlinson (Centre du Texas) | 180/305 (59,0 %) | ÉLU

Révérend Thadius Sales (Nord-Est) | 175/305 (57,4 %) | ÉLU

2e bulletin de vote (348 suffrages exprimés, tous valides, 174 requis) : Révérend Brian Ebel (Mid-South) — ÉLU

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR — LAÏCS (5 SIÈGES)

359 votes exprimés, 314 valides, 158 requis

Cabauatan | 270/314 (86,0 %) | ÉLU

Kofi | 259/314 (82,5 %) | ÉLU

Leesa Judd (Caroline du Sud) | 250/314 (79,6 %) | ÉLUE

Thomas Finley (Grands Lacs) | 245/314 (78,0 %) | ÉLU

Catherine Sullivan (Trinity) | 203/314 (64,6 %) | ÉLUE

Le révérend Keihwan Ryoo (coréano-américain), s'exprimant au titre d'un privilège personnel, a remercié la commission de nomination d'avoir pris en considération une liste de candidats coréano-américains, soulignant que, bien qu'aucun des candidats de cette délégation n'ait été élu à une commission ou à un comité au cours de ce mandat quadriennal, leur candidature avait néanmoins été prise en compte. Il a demandé que, lorsque le Conseil connexionnel et les cinq commissions ajouteront ultérieurement des membres pour l'expertise, l'équilibre et la diversité, ils se tournent vers le candidat coréano-américain ayant recueilli le plus grand soutien au sein de sa délégation, et a souligné que d'autres conférences annuelles — parmi lesquelles la conférence coréano-américaine — pourraient se retrouver totalement non représentées au sein de ces instances au cours des six prochaines années.

Le Secrétaire a présenté un rapport selon lequel le révérend James « Jay » Therrell Jr., élu premier suppléant du clergé au Conseil connexionnel d'appels lors de la séance « Vendredi après-midi 1 », doit démissionner, car il est Surintendant de conférence et que l'assemblée a adopté, le jeudi 3 septembre 2026, une règle interdisant aux Surintendants de conférence de siéger au Conseil connexionnel d'appels. Therrell a démissionné ; les 2e, 3e et 4e suppléants avancent chacun d'un rang, et l'assemblée a élu un nouveau 4e suppléant du clergé.

CONSEIL DES APPELS — 4e SUPPLÉANT DU CLERGÉ

1er bulletin de vote (355 suffrages exprimés, 355 valides, 178 requis) : PAS D'ÉLECTION

Bulletin de vote n° 2 (358 suffrages exprimés, tous valides) : Révérend Sungwon Nam (coréen-américain) | 242/358 (67,6 %) | ÉLU

C'est ainsi que se sont achevées les élections de la soirée. L'assemblée s'est ensuite penchée sur les questions législatives et a accueilli le révérend Matt O'Reilly pour présenter au nom du Comité législatif chargé de la Doctrine et des sacrements.

O'Reilly a proposé le point DS4B de l'ordre du jour par consentement, comprenant cinq pétitions que le Comité recommande de rejeter. Le révérend Wilton Odongo (Kenya) a proposé de retirer la pétition n° 1455 (une résolution demandant à la Commission sur la vie de disciple, la doctrine et le ministère juste d'élaborer un commentaire de l'EMG sur les Articles de religion) de l'ordre du jour par consentement afin qu'elle fasse l'objet d'un examen séparé ; la motion n'a pas recueilli le soutien des neuf autres délégués requis pour retirer un point de l'ordre du jour, et M. O'Reilly a expliqué le point de vue du Comité selon lequel un commentaire n'est pas nécessaire compte tenu des ressources que l'Assemblée des évêques et la Commission sont déjà censées fournir une fois que les Articles de foi eux-mêmes auront été adoptés. Le point DS4B de l'ordre du jour par consentement a été adopté.

La pétition n° 1454, une résolution définissant ce que recouvre le terme « mouvement » pour l'Église Méthodiste Globale, a ensuite été examinée séparément — une résolution nécessitant une majorité des trois quarts. Odongo s'est prononcé contre, estimant qu'il n'était pas nécessaire de donner une définition formelle à un concept déjà bien compris. Le révérend Zachery Kingery (Haut-Midwest) et Israel Yadan Chacon Ruiz (Mexique, membre du Comité) se sont tous deux prononcés en faveur de cette proposition, faisant valoir que l'Église Méthodiste Globale est un mouvement qui n'a pas encore pleinement pris forme et que le « Livre des Doctrines et de la Discipline » peut apporter un soutien et une orientation, et non seulement des règles contraignantes. La pétition n° 1454 n'a pas été retenue.

L'assemblée a ensuite invité le révérend Brandon Nichols (Virginie) à prendre la parole au nom du Comité législatif - Église locale. Nichols a proposé l'ordre du jour par consentement LC4A, comprenant les pétitions que le Comité recommande d'adopter, qui a été adopté, ainsi que l'ordre du jour par consentement LC4B, comprenant les pétitions que le Comité recommande de rejeter, qui a également été adopté — entérinant ainsi la recommandation du Comité de rejeter chacune de ces pétitions.

La pétition n° 1149 — visant à modifier le « Livre des Doctrines et de la Discipline » afin de permettre, plutôt que d'obliger, un pasteur à aider un étudiant à trouver une église ou un Ministère en milieu universitaire lorsqu'il est loin de chez lui pour ses études — a été examinée séparément, telle qu'amendée par le Comité (en remplaçant « doit » par « peut »). La révérende Victoria « Vicki » Harrison (Floride), membre du Comité, s'est exprimée en faveur de cette proposition, affirmant que l'accompagnement pastoral des élèves partant à l'université constituait une responsabilité essentielle. Holly Denise Killough (Mid-Texas) et William « Will » Bennett Gregory (Mid-Texas) se sont tous deux prononcés contre cette disposition, arguant qu'elle faisait double emploi avec le paragraphe 432 (adopté jeudi, qui impose aux pasteurs d'aider les membres vivant loin de chez eux de manière générale) et qu'elle était superflue pour une catégorie — les étudiants — qui ne diffère en rien des jeunes adultes engagés dans l'armée ou dans le sport professionnel, déjà couverts par ce paragraphe. La pétition n° 1149 n'a pas été approuvée, d'abord à l'issue d'un vote à main levée dont le résultat n'était pas clair, puis par le biais du système de vote électronique.

La pétition n° 1385 — visant au retrait de l'actuel paragraphe 431 du « Livre des Doctrines et de la Discipline », dont la portée est plus restrictive et qui concerne les étudiants, et que le Comité recommande de rejeter afin que ce paragraphe soit conservé aux côtés du paragraphe 432 — a ensuite été examinée. Killough et Isabella « Bella » Josephine Duke (Mid-Texas) se sont prononcés en faveur de la pétition n° 1385 (c'est-à-dire en faveur du retrait du paragraphe 431, jugé redondant, maintenant que la pétition n° 1149 a été rejetée et que seul le paragraphe 432 reste en vigueur). Amy Christine Gearhardt (Virginie), membre du Comité, s'est prononcée contre cette proposition, estimant qu'il fallait conserver la mention spécifique aux étudiants du paragraphe 431, même si les ministères en milieu universitaire sont peu nombreux. La pétition n° 1385 n'a pas été adoptée — ce qui a permis de conserver les paragraphes 431 et 432 exactement tels qu'ils étaient avant le débat de ce soir.

Bien après 21 h 00, le président a remercié l'assemblée pour son travail et s'est tourné vers le Secrétaire pour les annonces de clôture. Il a été indiqué que le service de navette de l'hôtel s'arrêtait à 22 h 00 ; les délégués ont été vivement encouragés à ne pas rentrer seuls à pied à leur hôtel, quelle que soit la distance à parcourir. Les délégations et les bénévoles de la région épiscopale n° 8 ont été invités à se rendre dans la salle de réunion n° 5 à l'issue de la séance afin de rencontrer l'Évêque Carolyn Moore et de prier avec elle, pour lui souhaiter la bienvenue dans cette région, composée d'Allegheny West, de Heartland,

PÉTITIONS À EXAMINER

Décisions du Comité

Calendriers du 6e jour. Dans un identifiant d'ordre du jour par consentement, le chiffre correspond au jour de la séance et la lettre à la décision prise : A pour « soutenue », B pour « rejetée » et C pour « référée ». L'inscription à l'ordre du jour par consentement des points faisant l'objet d'un accord préalable est facultative, et non obligatoire. Les décisions prises par le Comité en début de semaine et mentionnées dans les rapports précédents ne sont pas reprises ici.

Les amendements sont imprimés sous les pétitions auxquelles ils se rapportent ; ils sont extraits de la version FINALE de chaque Comité plutôt que d'être saisis à la machine. Le soulignement simple et le barré sont les annotations apportées par l'auteur de la pétition ; le soulignement en gras et le barré ont été ajoutés ultérieurement par le Comité.

CONFÉRENCES — 1 PÉTITION

Examen au cas par cas — Ne figure pas à l'Ordre du jour par consentement

Pétition n° 1188 | ¶709.2 | Page 387 Clarification des responsabilités financières d'une conférence annuelle

Soutenue telle que modifiée: 32 Pour / 2 Contre / 0 Abstentions

amendement:

~~2. Déterminer le taux de financement connexionnel de la Conférence annuelle (¶ 711.1), identifier d'autres méthodes de financement de la Conférence annuelle et adopter un budget décrivant la manière dont les fonds peuvent être répartis afin de mener à bien le travail et la mission de la Conférence annuelle.~~ **2. Déterminer le taux de financement connexionnel de la Conférence annuelle (¶ 711.1), identifier d'autres méthodes de financement de la Conférence annuelle, et adopter et publier un budget décrivant la manière dont les fonds peuvent être répartis pour mener à bien les travaux et la mission de la Conférence annuelle.**

CONSTITUTION, ORGANISATION CONNEXIONNELLE ET FINANCES — 9 PÉTITIONS

Ordre du jour par consentement CCOF-6B — Pétitions rejetées

Pétition n° 1133 | ¶8XX | Page 466 (NOUVEAU) Réseau mondial de prière

Rejetée au profit de: 47 Pour / 0 Contre / 0 Abstentions

Pétition n° 1256 | ¶813.3 | Page 536 Unité globale, souplesse locale : suppression du ¶813.3

Rejetée au profit de: 47 Pour / 0 Contre / 0 Abstentions

Pétition n° 1470 | ¶805.5 | Page 495 La célébration du saint mariage

Non approuvé tel quel: 47 Pour / 0 Contre / 0 Abstentions

Ordre du jour par consentement CCOF-6C — Pétitions renvoyées

Pétition n° 1026 | ¶8XX | Page 461 Commission pour l'unité mondiale

Référé à la Commission pour l'avancement du Royaume: 47 Pour / 0 Contre / 0 Abstentions

Pétition n° 1177 | ¶8XX | Page 467 (NOUVEAU) Création du Conseil des leaders laïcs de la Conférence annuelle

Soumis au Conseil connexionnel: 37 Pour / 0 Contre / 0 Abstentions

Pétition n° 1243 Page 562 NOUVEAU ¶8XX Création d'un ministère connexionnel dédié aux jeunes

Référé au Conseil connexionnel: 37 Pour / 0 Contre / 0 Abstentions

Pétition n° 1330 Page 566 Résolution visant à établir des prestations de retraite pour le clergé et le personnel non américains

Référé à la Commission des finances, de l'administration, des retraites et des avantages sociaux: 29 Pour / 0 Contre / 0 Abstentions

Pétition n° 1333 | 18XX | Page 470 (NOUVEAU) Création d'une commission pour la jeunesse

Référé au Conseil connexionnel: 37 Pour / 0 Contre / 0 Abstentions

Examen au cas par cas — Ne figure pas à l'Ordre du jour par consentement

Pétition n° 1093 | 1210.1 | Page 442 Clarification des pouvoirs et des responsabilités du Conseil connexionnel d'appels

Soutenue telle qu'initialement présentée: 47 Pour / 0 Contre / 0 Abstentions

Texte intégral tel qu'il a été déposé :

LA PRÉSENTE PÉTITION APPORTE UN AMENDEMENT AU 1210.(1)

(1) Se prononcer sur la constitutionnalité, ou sur le sens, l'application ou les effets de toute mesure ou décision de la Conférence générale, à la suite d'un recours formé par un cinquième des membres de cette conférence présents et votants, ou par la majorité des responsables épiscopaux en activité de l'Église.

(1) Déterminer la constitutionnalité ou le sens, l'application ou l'effet de toute mesure ou décision de la Conférence générale, à la suite d'un appel interjeté par un cinquième des membres de ladite Conférence présents et votants, ou par une majorité de l'Assemblée des évêques.

DOCTRINE ET SACREMENTS

Pétition n° 1434 — Reproduite dans son intégralité, il ne s'agit pas d'une action du « Jour 6 »

Pétition n° 1434 | 1108 | Page 29 Les règles générales révisées se trouvent dans la Section « Principes fondamentaux » du LDD

Soutenue telle que modifiée: 52 Pour / 0 Contre / 1 Abstention

Voici le texte intégral de l'amendement à la pétition n° 1434, omis par erreur dans l'édition du mercredi 2 septembre 2026 du Daily Journal, qui n'avait publié que le résultat du vote du Comité et sa décision.

Texte intégral tel que modifié, dans son intégralité :

LA PÉTITION SUPPRIME LE 1108 ET EN INTÈGRE LE CONTENU DANS UN NOUVEAU 1404, EN RENUMÉROTANT L'ACTUEL 1404 ET LES PARAGRAPHES SUIVANTS

Supprimer le 1108 du Livre des Doctrines et de la Discipline, 2024.

Insérer le texte suivant sous forme de nouveau paragraphe après le 1403 et renuméroter les paragraphes suivants.

La nature, le dessein et les règles générales de l'Église Méthodiste Globale

À la fin de l'année 1739, huit ou dix personnes sont venues chez M. Wesley, à Londres, qui semblaient être profondément convaincues de péché et gémissant ardemment pour la rédemption. Ces personnes, renforcées dès le lendemain de deux ou trois nouveaux venus, voulaient que leur hôte consacraît quelques moments à prier avec elles et qu'il leur enseignât à fuir la colère à venir dont elles se sentaient menacées. Pour consacrer plus de temps à cette œuvre de capitale importance, il leur fixa un jour où tous les intéressés devraient se réunir. Ce fut le jeudi soir de chaque semaine. Beaucoup d'autres personnes se joignirent à ce petit groupe de fidèles qui s'accrût de jour en jour. Wesley leur donnait les conseils qu'il jugeait le mieux appropriés et les réunions se terminaient toujours par une prière adaptée aux divers besoins exprimés par les personnes assemblées.

C'est l'essor de la Société Unie, d'abord en Europe, puis en Amérique. Une telle société n'était autre qu'« une compagnie de [personnes] ayant la forme et recherchant la puissance de la piété, unies pour prier ensemble, recevoir la parole d'exhortation et veiller les unes sur les autres dans l'amour, afin de s'entraider mutuellement à travailler à leur salut ».

Afin qu'il soit plus facile de discerner s'ils travaillent effectivement à leur propre salut, chaque société est divisée en compagnies plus petites, appelées classes, en fonction de leurs lieux de résidence respectifs. Il y avait environ douze personnes dans une classe, dont l'une était appelée le responsable. Il était de son devoir :

1. De voir chaque personne de sa classe au moins une fois par semaine, afin : (1) de s'enquérir de la prospérité de leurs âmes ; (2) de conseiller, de réprimander, de reconforter ou d'exhorter, selon les besoins ; (3) de recevoir ce que chaque individu était disposé à donner pour le soutien des prédicateurs, de l'Église et des pauvres.
2. De rencontrer les ministres et les intendants de la société une fois par semaine, afin : (1) d'informer le ministre de toute personne malade, ou de toute personne qui se conduisait de manière désordonnée et n'acceptait pas d'être réprimandée ; (2) de payer aux intendants ce qu'ils avaient reçu de leurs différentes classes la semaine précédente.

Il n'y avait qu'une seule condition préalablement requise de quiconque désirait être admis dans ces sociétés : « le désir de fuir la colère à venir et d'être sauvé de ses péchés ». Partout où ce désir est profondément enraciné dans une âme, il se manifeste par des fruits.

Au fil du temps, parmi de nombreux méthodistes, les réunions de classe ont été largement abandonnées, tandis que les Règles générales de Wesley pour ces petits groupes responsables ont été de plus en plus traitées comme une lettre morte vestigiale, à laquelle on ne faisait souvent que rendre hommage, sans réelle attente d'engagement. Mais le début du vingt-et-unième siècle a vu un regain d'intérêt pour la relance des réunions de classe et de bande parmi le peuple appelé méthodiste. Ces énergies ont été importantes pour la formation de l'Église Méthodiste Globale en tant que nouvelle dénomination s'inscrivant dans la tradition méthodiste historique, fermement attachée à l'orthodoxie doctrinale fondamentale, à l'intégrité de la gouvernance de l'Église, à l'efficacité missionnaire et à une intentionnalité renouvelée concernant la spiritualité et la théologie wesleyenne. Il a été observé à cette époque que certaines parties des Règles générales pour les sociétés méthodistes rédigées par John Wesley reflétaient beaucoup les particularités de son contexte dans l'Angleterre du dix-huitième siècle, et/ou n'étaient pas toujours appréciées et comprises par de nombreux méthodistes globaux. En 2024, la Conférence générale inaugurale de l'Église Méthodiste Globale, tenue au Costa Rica, a adopté une législation appelant à un processus pour produire un ensemble révisé de Règles générales « qui honorent et satisfont les valeurs essentielles des Règles générales historiques... tout en s'adaptant mieux aux réalités d'aujourd'hui, en étant intentionnellement et mondialement applicables et en se concentrant sur les engagements que nous attendons de tous nos membres du clergé, à savoir, à savoir, comme ils le promettent lors de leur ordination, de « respecter réellement les Règles générales de notre Église » ».

C'est à la suite de ce processus que nous avons maintenant ces règles générales de l'Église Méthodiste Globale :

Il est donc attendu que tout le clergé et tous les laïcs continuent de manifester notre désir de salut, en recevant la grâce de Dieu par la foi de la manière suivante :

Premièrement : En ne faisant pas de mal, en évitant le mal de toute sorte, surtout celui qui est le plus généralement pratiqué, tel que :

Prendre le nom de Dieu en vain.

La profanation du jour du Seigneur, en ignorant la responsabilité d'assister au culte collectif ou en participant à des pratiques qui empêchent les autres de participer au culte collectif.

L'ivresse : l'intoxication récréative par l'alcool ou d'autres drogues ; ou l'utilisation d'alcool ou d'autres substances psychotropes ou addictives de telle manière que les pensées et les actes ne glorifient plus le Christ ; ou la consommation excessive d'alcool sans modération.

L'exploitation économique abusive, en particulier tout traitement d'exploitation, dégradant ou déshumanisant des travailleurs, la participation à l'asservissement d'autrui, y compris le trafic sexuel, et toute participation ou soutien aux industries de la pornographie et de la prostitution, qui sont intrinsèquement immorales et basées sur l'exploitation.

L'engagement dans toute forme de relations sexuelles en dehors de l'alliance du mariage entre un homme et une femme.

Les combats, les querelles, les rixes, l'engagement dans des procès futiles ou vindicatifs avec des frères et sœurs en Christ ; le traitement abusif ou l'intimidation d'autrui ; l'usage de paroles ou de comportements racistes ; le fait de rendre le mal pour le mal.

L'achat ou la vente illégale de biens, le fait de se soustraire à tout paiement que nous devons légitimement, ou tout autre manquement à une honnêteté scrupuleuse dans toutes les transactions commerciales, le paiement des impôts et autres questions financières.

Les conversations ou les commérages peu charitables ou inutiles ; en particulier le fait de parler de manière dure, calomnieuse ou exagérément négative des porteurs de l'image divine, y compris ceux qui servent au sein du gouvernement ou comme chefs spirituels ; ou toute autre conversation préjudiciable à la propre sainteté de chaque personne et à celle des autres.

Les comportements que nous savons être directement contraires à la sainteté et/ou à la glorification de Dieu, tels que :

S'habiller de manière impudique ou étaler sa richesse.

Prendre part à des activités qui sont préjudiciables à notre propre sainteté ou à celle des autres.

S'adonner aux médias et à d'autres divertissements sociaux qui excitent en nous des passions pécheresses, nous détournent de Dieu ou sont autrement préjudiciables à la sainteté.

La paresse ou l'auto-indulgence excessive.

La cupidité : amasser des trésors sur la terre au-delà de ce qui est nécessaire pour prendre soin des autres ou de soi-même à la retraite. Accumuler des richesses pour nous-mêmes, chercher à acquérir des richesses sans se soucier de franchir les limites de la moralité ou de nuire à autrui, les achats excessifs, le jeu et le refus de contribuer généreusement selon nos capacités à l'Église et aux œuvres de charité, ou s'appuyer sur nos ressources matérielles plutôt que sur Dieu.

Emprunter sans probabilité de payer ; ou prendre des biens sans probabilité de les payer.

73a Se moquer d'une autre personne ou d'un groupe, ou les désavantager, en raison de leur origine ethnique, de leur appartenance tribale ou de leur genre.

73b Négliger ses enfants (biologiques ou adoptés), leur refuser l'amour parental et manquer aux responsabilités qui incombent à un parent chrétien.

73c Maltraiter son conjoint, que ce soit sur le plan émotionnel ou physique.

Il est en outre attendu que nous continuions à manifester notre désir de salut, en recevant la grâce de Dieu par la foi de la manière suivante :

Deuxièmement : en faisant le bien ; en faisant aux autres ce que vous voudriez qu'ils fassent pour vous ; en honorant toutes les personnes comme étant porteuses, tout comme nous, de l'image de Dieu, en étant miséricordieux dans la mesure de nos moyens ; lorsque nous en avons l'occasion, en faisant le bien de toutes les manières possibles et, autant que possible, pour toutes les personnes :

Pour leurs corps, selon la capacité que Dieu donne, en étant généreux envers l'Église et ceux qui sont dans le besoin, en donnant de la nourriture à ceux qui ont faim, en vêtant ceux qui sont nus, en visitant ou en aidant ceux qui sont malades ou en prison, et en prenant soin des personnes vulnérables dans la société.

Pour leurs âmes, en trouvant des moyens adéquats pour instruire, réprimander ou exhorter tous ceux avec qui nous avons des interactions ; en foulant aux pieds cette doctrine aberrante selon laquelle « nous ne devons pas faire le bien à moins que nos cœurs y soient libres ».

En faisant le bien, particulièrement à ceux qui sont de la famille de la foi ou qui aspirent à en faire partie ; en les employant de préférence à d'autres ; en achetant les uns des autres, en s'entraidant dans les affaires, et ce d'autant plus que le monde aimera les siens et eux seulement.

Par une diligence et une frugalité continuelles, afin que l'Évangile ne soit pas blâmé.

En accomplissant avec patience la course qui nous est proposée, en acceptant le coût du discipulat, en nous reniant nous-mêmes et en portant notre croix chaque jour ; en étant disposés à être critiqués et maltraités, et à ce que les gens disent faussement toute sorte de mal de nous, pour l'amour du Seigneur.

90a En favorisant des mariages chrétiens empreints d'amour, de fidélité et de respect mutuel.

90b En enseignant la foi chrétienne aux enfants et en les élevant pour qu'ils deviennent des adultes chrétiens.

90c En protégeant les enfants à naître.

Il est attendu de tous ceux qui désirent continuer dans ces sociétés qu'ils continuent à témoigner de leur désir de salut, en recevant la grâce de Dieu par la foi de la manière suivante :

Troisièmement : En observant toutes les ordonnances de Dieu, telles que :

Le culte public de Dieu et la communion fraternelle chrétienne

Le culte public ;

La Sainte Cène ;

Prière familiale et privée ;

Les recherches dans les Écritures ;

Le jeûne ou l'abstinence.

Telles sont les Règles générales de notre Église ; Dieu nous enseigne à les observer toutes, dans sa Parole écrite, qui est la seule règle, et la règle suffisante, à la fois pour notre foi et notre pratique.

TÉMOIGNAGE SOCIAL

Pétition n° 1111 — Reproduite dans son intégralité, il ne s'agit pas d'une action du « Jour 6 »

Pétition n° 1111 | ¶302.3 | Page 56 Proposition de dispositions visant à renforcer la protection de l'enfant à naître et de la mère

Soutenue telle que modifiée: 38 Pour / 0 Contre / 0 Abstentions

Ce texte remplace intégralement toute référence à la pétition 1111 dans les journaux quotidiens antérieurs.

Texte intégral tel que modifié, dans son intégralité :

LA PRÉSENTE PÉTITION APPORTE UN AMENDEMENT AU ¶302.3

3. Nous sommes convaincus que toute vie humaine, quel que soit son niveau de développement ou ses capacités, est sacrée. Le caractère sacré de toute vie nous oblige à nous opposer à la pratique de l'avortement. Le caractère sacré de toute vie nous oblige à nous opposer à la pratique de l'avortement, sauf dans :
Dans les cas de conflits tragiques entre la vie et la vie, lorsque le bien-être de la mère et de l'enfant est en jeu, un accouchement prématuré peut s'avérer nécessaire, le bébé étant alors pris en charge comme un patient à part entière. Dans les cas de conflit tragique entre la vie de la mère et celle de l'enfant, lorsque la survie de l'une ou de l'autre est en jeu, un accouchement prématuré peut s'avérer nécessaire, le bébé et la mère étant alors pris en charge séparément. Nous ne considérons pas l'avortement comme un moyen de contraception ou de sélection du sexe, et nous appelons tous les chrétiens, en tant que disciples du Seigneur de la vie, à réfléchir dans la prière à la manière dont nous pouvons soutenir les femmes confrontées à une grossesse non désirée et ne bénéficiant pas de soins, de conseils ou de ressources. Nous appelons tous les chrétiens, en tant que disciples du Seigneur de la vie, à soutenir dans la prière les mères et les pères confrontés à des grossesses non planifiées ou non désirées, en leur apportant, dans la prière, des soins, des conseils et des ressources. (Genèse 1, 27 ; Genèse 9, 5-7 ; 22, 22-23 ; Exode 22, 22-23 ; Psaume 139, 13-16 ; Jacques 1, 27.) (Ex. 22, 22-23 ; Ps. 139, 13-16 ; Jacques 1, 27).



This page intentionally left blank.

Esta página está en blanco intencionalmente.

Cette page est intentionnellement laissée vierge.

Esta página foi intencionalmente deixada em branco.

Ukurasa huu umeachwa wazi kwa makusudi.

이 페이지는 의도적으로 비워 두었습니다.

ይህ ገጽ ሆኖ ተቀላቅሎ ባዶ ቀርቷል።

Эта страница намеренно оставлена пустой.

หน้านี้ปล่อยว่างโดยเจตนา
